

Programme de soutien au service de détail ACDelco (PSSD): Directives du programme

Le Programme de soutien au service de détail ACDelco (« PSSD ») ACDelco est un programme de fidélisation des membres auquel les Centres de service indépendants (« CSI ») qualifiés peuvent s'inscrire et participer. Le programme est conçu pour procurer des avantages supplémentaires permettant aux CSI de développer leur entreprise, d'augmenter sa rentabilité et d'améliorer l'efficacité générale de leurs opérations.

Tous les comptes PSSD ACDelco doivent avoir un siège social enregistré affilié au programme, déjà enregistré et approuvé par leur siège social et le siège social d'ACDelco.

Ce programme est offert sans frais aux comptes admissibles. Pour un programme incluant des récompenses mensuelles et de faibles frais mensuels, veuillez consulter le Programme de soutien au service de détail pour les membres du programme CSP ACDelco (CSP PSSD), qui est un programme distinct.

Structure et avantages du programme*

Les avantages suivants sont inclus avec une adhésion approuvée. Assurez-vous de réviser tous les détails et lignes directrices applicables:

- Formation en ligne - Accès illimité à la formation en ligne
- Remboursement de la main-d'œuvre par le programme ACDelco – sur les produits ACDelco admissibles présentant un défaut de fabrication.
- Soutien à l'Assistance routière ACDelco disponible aux clients
- Garantie à l'échelle nationale pour les clients qui se trouvent à plus de 40 km du centre de réparation PSSD ACDelco d'origine.
- Soutien Info-Ligne pour répondre aux questions relatives au programme.
- Promotions mensuelles pour les membres - promotions exclusives aux membres offrant la chance de gagner des cartes-cadeaux ou du merchandising ACDelco.

Admissibilité au programme PSSD ACDelco

- Ouvert aux Centres de service indépendant (CSI) canadiens. Un Centre de service indépendant est défini comme un établissement *indépendant* canadien de réparation dont l'activité principale est l'entretien et la réparation des véhicules de ses clients directs et qui effectuent eux-mêmes leurs réparations.
- Chaque membre PSSD doit être un CSI canadien qui effectue présentement des achats auprès d'un distributeur ACDelco canadien autorisé. Les concessionnaires GM actifs et autres concessionnaires EO, les comptes Parcs, les comptes ESA, CSP, CSP PSSD ou Parcs clés ACDelco actifs, les chaînes spécialisées, les distributeurs et les demi-grossistes (tous en dehors du groupe CSI éligible) ne sont pas admissibles à ce programme.
- Chaque membre PSSD ACDelco doit être commandité par un distributeur autorisé ACDelco canadien dans son marché (« commanditaire »).

- Tous les comptes PSSD ACDelco doivent avoir un siège social enregistré affilié au programme, déjà enregistré et approuvé par leur siège social et le siège social d'ACDelco.
- L'inscription et l'approbation des membres sont requises pour participer.
- Avoir l'approbation d'un distributeur ACDelco et d'ACDelco. Il faut avoir l'approbation du distributeur ACDelco commanditaire ainsi que du chef de district ACDelco applicable.
- Les participants doivent fournir tous les détails complets de leur entreprise lors de l'inscription. Cela comprend un contact principal/propriétaire, le nom de l'entreprise, l'adresse courriel professionnelle, le numéro de téléphone de l'entreprise et l'adresse postale commerciale.

Inscription

- Chaque CSI doit s'inscrire officiellement en remplissant le formulaire d'inscription fourni par son distributeur commanditaire OU représentant ACDelco et en acceptant l'entente PSSD ACDelco.
- La date officielle d'inscription au programme PSSD ACDelco est fondée sur la date initiale de soumission du formulaire d'inscription.
- Chaque CSI recevra un code de membre ACDelco exclusif à 6 chiffres commençant par un 5.
- Chaque membre doit être commandité par un distributeur ACDelco autorisé qui doit confirmer sa commandite et adhésion.
- Un membre actif peut demander de changer de distributeur ACDelco commanditaire. Cela exige que le membre complète, signer et autorise ce changement au moyen d'un formulaire de changement de commanditaire, lequel doit ensuite être approuvé par le Chef du district ACDelco local ainsi que par le nouveau distributeur commanditaire.
- Les propriétaires possédant plusieurs ateliers doivent inscrire chaque atelier séparément et d'obtenir une adhésion pour chaque atelier adressé individuellement s'ils souhaitent participer, y compris les promotions. Un atelier qui ne s'est pas inscrit et qui est propriétaire d'un autre atelier qui est membre n'aura pas accès aux avantages du programme de cet atelier non enregistré. Seuls les ateliers officiellement enregistrés et approuvés pour le programme seront éligibles aux avantages du programme, même si les ateliers appartiennent à la même personne.
- Les ateliers de réparations mobiles qui démontrent leur qualification comme CSI et effectuent des réparations chez les clients doivent avoir une adresse d'entreprise physique pour participer au programme PSSD ACDelco. Comme indiqué ci-dessus, chaque atelier a besoin d'une adhésion distincte.
- Un CSI peut être membre d'un seul programme ACDelco. Remarque - L'adhésion standard ne donne pas accès aux avantages exclusifs dans le cadre du programme CSP PSSD.

Directives supplémentaires du programme

- Chaque membre PSSD ACDelco peut annuler sa participation à tout moment pour quelque raison que ce soit, de préférence en donnant son avis au plus tard le 15 du mois, en remplissant un formulaire d'annulation.

- La date officielle d'annulation sert à rapprocher toute utilisation des avantages près de la date de l'annulation.
- Seuls les achats effectués auprès d'un distributeur canadien ACDelco autorisé et communiqués par eSmart seront admissibles au programme de récompenses. La communication manuelle n'est pas offerte. Les membres PSSD ne sont pas admissibles aux programmes de récompenses des membres CSP, ESA ou CSP PSSD.
- Les membres PSSD ACDelco peuvent acheter auprès de plus d'un distributeur ACDelco admissible. Chaque distributeur ACDelco doit étiqueter tous les membres du programme PSSD ACDelco afin que les achats soient déclarés dans eSmart.
- Pendant la durée de leur inscription au programme PSSD ACDelco, les membres doivent :
 - Faire d'ACDelco la marque de choix du membre PSSD ACDelco pour les produits automobiles de qualité
 - Présenter la proposition de valeur ACDelco en offrant un service de qualité supérieure, une juste valeur et la commodité, et favoriser la confiance par son dévouement à la satisfaction de la clientèle.
 - Employer des techniciens formés dans tous les domaines du travail effectué.
 - Entretenir une installation confortable et d'aspect professionnel.

**ACDelco se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme en tout temps et pour quelque raison que ce soit. Les achats falsifiés ou communiqués en retard seront refusés. Les concessionnaires GM actifs et autres concessionnaires EO, les comptes Parcs, les comptes ESA, CSP, CSP PSSD ou Parcs clés ACDelco actifs, les chaînes spécialisées, les distributeurs et les demi-grossistes (tous en dehors du groupe CSI éligible) ne sont pas admissibles à ce programme.*